

ÉTABLISSEMENTS J. VINSON Concession Delahaye à Alger et Oran Concession Peugeot en Afrique du Nord

S.A., 2 juin 1914.

Jules-Florian-Baptiste VINSON

Né le 3 décembre 1874 à Vernoux (Ardèche).

Fils de Jules Frédéric Théodore Vinson et de Marie Joséphine Virginie Mourzelas.

Marié. Deux filles :

— Simone (1911), mariée, à Alger, en 1930, avec Jean Germain, d'une famille de grands viticulteurs de Mouzaïville célèbres pour leur passion de l'aviation ; successeur de son beau-père au conseil de la BNCI-A.

— Monique Gabrielle Marie (Alger, 10 février 1922-Asnières-sur-Seine, 15 juillet 2017).

Associé (1901), puis simple commanditaire (1911) de la SNC Fabre frères et Vinson, plombier, chauffagiste, éclairagiste à Alger :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Fabre_freres_et_Vinson.pdf

Associé de H. Fille et Cie : exploitation du Grand Hôtel Excelsior, Alger (1906-1908),

Associé de la S.N.C. Firmin Issanchou et Cie, garagiste à Alger (déc. 1907).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Issanchou-Alger.pdf

Fondateur du garage Vinson (vers 1909), transformé en Établissements J. Vinson (1914)

président de l'Alhambra de la rue d'Isly (L')(1912)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alhambra_rue_d_Isly.pdf

commissaire aux comptes, puis administrateur des Tabacs algériens (Anc. Éts Climent & Cie)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tabacs_algeriens.pdf

administrateur de l'Algérienne de constructions navales et mécaniques (mars 1920)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sacnem.pdf

et du Grand Hôtel d'Oran (juin 1920),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Grand_Hotel_Oran.pdf

président des Grands Hôtels de l'Afrique du Nord (1921),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Grands_Hotels_AFN.pdf

administrateur des Ascenseurs monte-charges du port d'Alger

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ascenseurs_port_d'Alger.pdf

des Grands Travaux algériens (1922)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Grands_Travaux_algeriens.pdf

des Lièges et produits nord-africains (ca 1923)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soliepna.pdf

des Établissements A. Savournin, pièces détachées (ca 1925),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Savournin_&_Cie-Alger.pdf

de L'Alliance africaine (assurances et réassurances)(ca 1925)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Alliance_africaine.pdf

1/2

2/2

du Crédit industriel algérien (ca 1925)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_industriel_algerien.pdf

de la Distillerie de liqueur de mandarine de Bougie (ca 1925)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Distillerie_liqueur_mandarine.pdf

du Domaine du Chapeau de gendarme (ca 1925),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Domaine_Chapeau_Gendarme.pdf

du Domaine de Saint-Charles de Boufarik (mars 1925)

www.afrique-du-nord/Domaine_St_Charles_Boufarik.pdf

de la Générale Agricole Nord-Africaine (Cie)(mars 1929)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Generale_Agricole_Nordaf.pdf

de la Compagnie de navigation mixte (mars 1929)

de la Société marocaine pour la vente des automobiles Peugeot (S.A., juillet 1929),

du Lloyd de France-Vie (1931)

Président de la Banque de l'Union nord-africaine,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_union_nord-africaine.pdf

puis de la B.N.C.I.-Afrique (1940).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/BNCI-Afrique.pdf

Entre-temps, censeur, puis administrateur (juillet 1934) de la Banque de l'Algérie.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_de_l_Algerie.pdf

vice-président de la Société des Carrières algéroises (janvier 1934) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Carrieres_algeroises.pdf

Conseiller municipal d'Alger (1908).

Officier d'académie (*JORF*, 4 mai 1913, p. 3869).

Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920 comme lieutenant au 20^e escadron du train. 9 années de services militaires, 40 mois au front.

Juge (1911), puis président (décembre 1927) du tribunal de commerce d'Alger.

Conseiller du commerce extérieur (1^{er} août 1929)

Officier de la Légion d'honneur du 12 février 1930 (min. comm.).

Décédé à Alger, le 25 septembre 1943.

AUTOMOBILE-CLUB D'ALGÉRIE
Course de côte de Médéa du 14 février 1909
(*La Dépêche algérienne*, 14 février 1909)

L'Automobile-Club d'Algérie nous communique la liste des engagements de la course de côte que nous publions en 3^e page. Un grand nombre des voitures concurrentes ont été envoyées de France en vue de cette épreuve, qui sera un grand succès pour l'active commission sportive de l'A. C. A.

Nous rappelons que, dans le cas où les commissaires jugeraient que l'état de la route ne permet pas de disputer l'épreuve, celle-ci serait renvoyée au dimanche suivant, et les intéressés seraient prévenus le 13 février, à 3 h. 1/2 au plus tard, par des affiches posées.

1° A l'Automobile-Club d'Algérie, 23, boulevard Carnot ;

2° Au Garage Gérin, rue de la Liberté ;

3° Au Garage Métrot, Marcé et Cie , rue d'Isly ;

4° Au Garage Vinson, rue d'Isly ;

5° A l'Hôtel d'Orient, à Médéa.

.....

LA COUPE SNEDEN
(*L'Auto*, 6 mai 1910)

Alger, 5 mai (par dépêche). — La Coupe Sneden, épreuve en côte, a été disputée cette après-midi sur les 17 km 800 les plus durs de la route de l'Arba au col de Sakamody, ayant des pentes variant de 4 à 10 %, avec continuel virages, dont quelques-uns très dangereux.

Seize concurrents ont pris le départ. La Coupe a été gagnée par Hunebelle sur voiture Daimler, 4 cylindres 96-130, qui a mis 25 min. 22 sec., gagnant d'un cinquième de seconde sur La Buire de Brissonnet. Le meilleur temps a été fait par Du Plan, sur la petite Berliet de course, 4 cylindres 100-120, avec 22 min. 41 sec. Tout aurait été parfait dans cette épreuve qui avait attiré une très nombreuse assistance, si l'on n'avait à regretter le grave accident survenu à Alexandre Crouzet, directeur du garage Vinson, qui, parti le premier sur une voiture Lion-Peugeot de course, a fait avec son ami Desangle, une chute terrible dans un ravin en manquant un virage.

Desangle est à peu près indemne, mais Crouzet à une grave blessure à la tête et n'avait pas encore repris connaissance quatre heures après. Un chirurgien et des aides sont partis sur le lieu l'accident.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche algérienne*, 16 mai 1910)

M^{lle} Marthe Crouzet, à Alger ; M. et M^{me} Jousset, au Teil (Ardèche) ; M. Auguste Jousset ; M^{lle} Malvina ; M. et M^{me} Garry et leurs enfants ; M. C. Garry ; les familles Lesciwe, Garry, Benoît, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Alexandre CROUZET,
directeur du garage Vinson

décédé à Alger, le 14 mai 1910, dans sa 32^e année. On se réunira au domicile mortuaire, 25, avenue Pasteur, le 15 mai, à 10 h. 15 du matin.

AU SALON D'ALGER
(*L'Auto*, 9 avril 1913)

Les stands du garage J. Vinson et Cie, 73, rue d'Isly, à Alger, présentent aux acheteurs un gros intérêt par la multiplicité des voitures exposées. Il y a, en effet, 12 voitures des marques Peugeot, Delahaye et S.C.A.P., le garage Vinson et Cie étant, au reste, succursale de Peugeot et agent des deux autres marques.

L'exposition Vinson apporte un élément d'étude extrêmement intéressant pour l'acheteur.

Publicité
(Le Journal général de l'Algérie, 19 juin 1913)



AUTOMOBILISME
(L'Écho d'Alger, 20 juin 1914)

Les ETABLISSEMENTS J. VINSON, Société Anonyme au capital de 1.200.000 francs (précédemment Garage Vinson et Cie), ont l'honneur d'informer la clientèle qu'à partir du 1^{er} juillet, le garage de la rue d'Isly sera définitivement transféré au nouveau local, 21, boulevard Baudin, Alger,.

Ce nouveau garage, qui peut recevoir plus de 250 voitures, représente le maximum de perfection, d'aisance et de commodité que l'on pouvait créer dans un établissement de ce genre.

SOCIÉTÉ DES GRANDS GARAGES ALGÉRIENS
(BALO, 16 février 1914)

Société anonyme française en formation.

Dénomination : Société des grands garages algériens.

Législation : française.

Siège social: Alger, 10, boulevard Baudin.

Objet : Commerce par voie d'achat, vente, commission et représentation, directe ou indirects, en Algérie, Tunisie et Maroc, des voitures et autres véhicules automobiles et aussi des moteurs industriels, de toutes marques et de tous systèmes ; achat et ventes de toutes pièces, accessoires, produits et matières relatifs aux automobiles et moteurs industriels ; — Acquisition, création et exploitation de tous garages d'automobiles et ateliers de montage et réparation pour automobiles et moteurs industriels ; — Obtention et exploitation de toutes concessions, acquisition, création et exploitation de toutes entreprises de transports de voyageurs et marchandises par voitures et autres

véhicules automobiles ; — Participation directe ou indirecte à toutes opérations se rattachant aux objets ci-dessus.

Durée : Trente années du jour de la constitution définitive.

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisé en cinq mille actions de cinq cents francs chacune à souscrire en numéraire et à libérer: 1/2 en souscrivant et l'autre 1/2 sur appel du conseil d'administration.

Bilan : Il n'a pas encore été dressé.

Apports en nature : Relations commerciales, démarches, études, travaux, dépenses en vue de la constitution de la société ; — Promesse de la vente de trois fonds de commerce d'automobiles, situés à Alger, et respectivement exploités sous les dénominations commerciales de : « Établissements J. Vinson et Cie », « Établissements Méritan-Marcé » et « Auto-Vélo Palace, H. Villa et Ce ».

Répartition annuelle des bénéfices : sur les bénéfices, il sera d'abord prélevé : 1° la réserve légale ; 2° un premier dividende de 5 p. 100 aux actions ; sur l'excédent; il sera ensuite prélevé : 1° 20 p. 100 au conseil d'administration ; 2° les sommes affectées par l'assemblée générale au fonds de prévoyance ou de réserve.

Le solde sera réparti : 1/3 aux parts de fondateur et 2/3 aux actions.

Assemblées générales: se tiendront à Alger, sur avis inséré dans un journal d'annonces légales 15 jours au moins à l'avance.

Les assemblées constitutives se tiendront à Alger, sur convocations individuelles ou par avis dans les journaux adressés et insérés, pour la première au moins 3 jours francs à l'avance et pour la seconde 6 jours au moins.

Le fondateur : Jules Vinson,
négociant, 27, boulevard Carnot, Alger.

ÉTABLISSEMENTS J. VINSON
(BALO, 20 avril 1914)

Société anonyme en formation.

Législation française.

Siège social : Alger, 21, boulevard Baudin.

Objet : Commerce par voie d'achat, ventes commission, représentation directe ou indirecte en Algérie, Tunisie et Maroc, des voitures et autres véhicules automobiles, et aussi des moteurs industriels de toutes marques et de tous systèmes ; achats et ventes de toutes pièces, accessoires, produits et matières relatifs aux automobiles et moteurs industriels ; obtention et exploitation de toutes concessions ; acquisition, création et exploitation de toutes entreprises de transports de voyageurs et marchandises par voitures et autres véhicules automobiles ; participation directe ou indirecte à toutes opérations se rattachant aux objets ci-dessus.

Durée : Trente années du jour de la constitution définitive.

Capital social : Un million deux cent mille francs divisé en 2.400 actions de 500 fr. chacune — dont 900 à souscrire en numéraire et à libérer : 1/2 en souscrivant et l'autre moitié sur appels du conseil d'administration, et 1.500 entièrement libérées attribuées aux fondateurs, en représentation de leurs apports.

Bilan : Il n'en a pas encore été dressé.

Apports en nature : 1^{nt} Relations commerciales, démarches, études, travaux, dépenses en vue de la constitution de la société ; 2^{nt} Fonds de commerce d'automobiles situé à Alger, connu et exploité sous la dénomination de « Etablissements J. Vinson et Cie ».

Rémunération des apports : 1° Attribution de 1.500 actions d'apports de 500 fr. entièrement libérées ; 2° Attribution de 2.400 parts bénéficiaires ; 3° Versements de 10.000 fr. en espèces.

Répartition annuelle des bénéfices : Sur les bénéfices, il sera d'abord prélevé : 1^{nt} 5 p. 100 pour la réserve légale ; un premier dividende de 6 p. 100 aux actions ; sur l'excédent il sera ensuite prélevé : a) 20 p. 100 attribués au conseil d'administration ; 6) les sommes affectées par l'assemblée générale au fonds de prévoyance ou de réserve.

Le solde sera réparti : 1/3 aux parts bénéficiaires et 2/3 aux actions.

Assemblées générales : Se tiendront à Alger, sur avis inséré dans un journal d'annonces légales, 15 jours au moins à l'avance.

Les assemblées constitutives se tiendront à Alger, sur convocations individuelles ou par avis dans les journaux adressés et insérés, pour la première fois au moins 3 jours francs et pour la seconde 6 jours francs au moins à l'avance.

Les fondateurs,

MM. Jules Vinson, négociant, 1, rue Charras, Alger.

Lucien Borgeaud, négociant, 25, rue Henri-Martin, Alger.

QUELQUES INDUSTRIES PARMIS LES PLUS INTÉRESSANTES DE LA VILLE D'ALGER LES ÉTABLISSEMENTS J. VINSON (*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février 1921)

Les Établissements J. Vinson ont eu à cœur de créer en Algérie une entreprise à laquelle « rien de ce qui concerne l'automobile n'est étranger ».

Progressivement, avec une unité de vue et une continuité d'efforts remarquables, ils se sont attachés à rassembler tous les perfectionnements de l'outillage moderne, toutes les commodités qu'un garage vraiment digne de ce nom doit posséder, s'il ne veut pas usurper sa réputation.

Largement ouvert sur le boulevard Baudin, le garage lui-même occupe une vaste superficie, où les voitures qui entrent et qui sortent conservent leurs pleines facilités d'évolution. Pas de fausses manœuvres si préjudiciables aux organes de direction des véhicules en garage... Et cet avantage, à lui seul, est inestimable...

Donnant sur la rue Charras, mais communiquant avec le garage par un ascenseur électrique qui peut soulever les plus lourds tracteurs, les ateliers sont munis d'un outillage qui répond à cette double préoccupation : être complet ; être perfectionné.

Mais un outillage, si supérieur soit-il, n'est rien s'il est placé entre des mains inexpérimentées, et là encore se retrouve le souci scrupuleux des Établissements J. Vinson : s'assurer d'un personnel de choix et spécialisé de façon à ce qu'aucune des particularités de sa partie ne puisse lui échapper.

Il ne leur a pas suffi d'être irréprochables sur la partie purement mécanique de leur entreprise, ils ont étudié de très près les besoins de l'Algérie en matériel de toutes sortes et ont tout mis en œuvre pour les satisfaire pleinement. Et ce n'est pas le côté le moins intéressant de leur œuvre.

Leur sens commercial si avisé s'est affirmé, lorsqu'ils ont obtenu d'être la succursale de la Société des automobiles et cycles Peugeot et lorsqu'ils se sont réservés l'exclusivité de la marque Delahaye.

Avec ces deux grandes firmes françaises qui rivalisent de solidité, de fini et d'élégance dans leurs multiples constructions, ils sont en mesure de satisfaire à tous les besoins de leur clientèle.

Aucun type n'est laissé dans l'ombre : voitures de tourisme de grand luxe, somptueuses et souples. « 6 cylindres sans soupapes » : torpédos confortables et de fatigue ; voiturettes légères et rapides, motocyclettes robustes et fidèles, vélos

incomparables, sans oublier camions pour toutes charges et tous travaux ; bennes basculantes d'un fonctionnement régulier et qui suppriment la main-d'œuvre ; châssis d'autobus, camionnettes... aucune demande qui ne puisse recevoir immédiatement la meilleure solution... On connaît déjà la réputation de ces deux firmes françaises, et il n'est pas nécessaire de rappeler que la Peugeot 25 H P sans soupapes a été adoptée par le président de la République. On ne peut que louer les Établissements J. Vinson de s'être ainsi préoccupés des besoins généraux de ce pays et d'avoir trouvé les moyens les plus propres à les satisfaire. Vous faut-il une remorque à deux roues, à quatre roues, légère, lourde, voulez-vous transporter de la pierre ou vos bagages lorsque vous voyagez ? Les Établissements J. Vinson vous présenteront immédiatement les véhicules les mieux conçus, comme, dans ce dernier cas, le tren-car. de la maison Labourdette, si ingénieux et si pratique.

En ces temps de vie chère, le besoin se fait sentir d'un véhicule léger à une ou deux places au maximum et qui permettra cependant à son propriétaire de se transporter rapidement là où l'appelle ses affaires. Voici la quadrette Peugeot qui répond parfaitement à cette demande. Elle est la grande nouveauté de l'année et solutionne très heureusement le problème d'allier la rapidité et l'économie.

Ayant brillamment supporté la redoutable épreuve de côte de Gaillon, qu'elle a franchi à plus de 50 kilomètres à l'heure avec deux passagers, ayant été classée 1^{re} au concours du bidon de cinq litres avec un parcours de 117 kilomètres, elle prouve d'un façon originale avec quelle minutie les Établissements J. Vinson se sont souciés des besoins du moment.

Voulez-vous un moteur industriel ou un groupe marin ? Voici que les moteurs « Félix ». de la maison Mégevet. ou encore les moteurs « Ballot » s'offrent à vous. Une arroseuse, une motopompe ? Il vous suffira d'indiquer la contenance souhaitée pour que des cartons surgissent des devis minutieusement étudiés et prévoyant les derniers perfectionnements.

Ce n'est pas tout. Le développement de la motoculture ne devait pas laisser indifférents des esprits aussi avertis. Aussi les Établissements J. Vinson sont-ils à même de présenter à leur clientèle les appareils de motoculture les plus pratiques, ceux qui donnent un meilleur rendement. Ils ont étudié les diverses marques qui, de toutes parts, sollicitent l'attention, et ils peuvent, sans risque de se voir opposer un matériel supérieur, guider le choix d'un viticulteur vers le matériel Chapron, d'un agriculteur vers le Tournesol Delahaye ou vers le Tracteur Cray, de la Société Austral.

C'est grâce à cette mise à jour incessante que les Établissements J. Vinson ont vu grandir leur prospérité.

Sans vouloir retracer leur passé enviable, on peut toutefois constater, aux résultats actuels et aux projets en cours, leur énergique vitalité. Pour répondre aux besoins nouveaux que leur créait cet essor, ils ont dû s'incorporer, à Alger même, le Garage Métropole, devenu une de leur succursales ; puis, propageant leur effort à travers les différentes places d'Algérie, ils viennent d'ouvrir à Oran une autre succursale qui bénéficie de l'expérience acquise au cours de longues années, et n'aura rien à envier en confort et en agencement pratique à la maison mère.



Vue du garage Vinson d'Oran

Devenus eux-mêmes trop étroits, les ateliers d'Alger sont sur le point de s'agrandir et de se développer à leur tour, et c'est à leur intention que l'on procède à de nouvelles constructions rue Charras et rue Jean-Rameau.

Et puis encore, des projets s'édifient... Mais cela c'est de l'avenir, et les Établissements J. Vinson n'aiment pas parler de ce qu'ils n'ont point encore réalisé.

Photos :

Le garage Vinson d'Alger
L'intérieur du garage.

Tribunal de commerce
(*Le Sémaphore algérien*, 26 mai 1920)

— Les établissements J. Vinson se sont rendus acquéreurs du fonds de commerce exploité par la Société Algérienne d'Autobus, 18, rue Bruce.

Établissements J. Vinson
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} mars 1923)

Nous avons indiqué, en rendant compte de l'assemblée ordinaire de cette société, qui a eu lieu à Alger, que le bénéfice net de l'exercice 1921 s'était élevé à 10.038 fr. En réalité, ce chiffre n'est que le reliquat après répartition ; le bénéfice net atteint 502.589 fr. 89, sur lequel une somme de 49.106 fr. 30 a été affectée à l'amortissement du fonds de commerce, 92.919 fr. 20 aux participations aux bénéficiaires, 18.028 fr. 20 à la réserve légale. Le solde disponible de 342.530 fr. 19 a permis la distribution d'un dividende de 8 pour cent, soit 40 francs par action et 8 fr. 35 par part de fondateur. La réserve extraordinaire a été ensuite dotée d'une somme de 57.950 francs et le fonds de prévoyance d'une somme de 50.000 francs.

Le solde disponible, après, cette répartition, s'élevant à 10.038 fr. 99, joint au reliquat de l'exercice précédent, soit au total 173.879 fr. 74, a été reporté à nouveau.

Au cours de l'exercice envisagé, la succursale d'Oran a réalisé environ 1.700.000 francs d'affaires, représentés par la livraison de véhicules automobiles, motos, vélos, moteurs industriels et marins, pièces détachées et toutes fournitures automobiles. Le bénéfice net de cette succursale a été de 117.302 fr. 05.

Les travaux d'agrandissements et de constructions, effectués au cours de l'exercice, ont porté le compte des frais afférents de 967.263 fr. 30 à 1.333.841 fr. 75 d'un exercice à l'autre, soit une dépense de 306.578 fr. 45, à laquelle la trésorerie de la société a pu faire face.

A l'issue de l'assemblée ordinaire, s'est tenue une assemblée extraordinaire, qui a régularisé l'augmentation du capital social de 2 à 3 millions, augmentation constituant la première tranche de l'augmentation de deux millions décidée par une assemblée antérieure. Cette somme est destinée notamment à l'achèvement d'un immeuble en vue de l'agrandissement des garages et ateliers de la société et de lever une option, sur un terrain où doit être installé un magasin d'exposition.

Établissements J. Vinson
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Alger, 17, boulevard Baudin, a eu lieu récemment. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1922 qui a laissé un solde bénéficiaire de 886.710 fr. 55, compte tenu du reliquat de 173.879 fr. 74 de l'exercice précédent. Ce solde bénéficiaire a été réparti de la manière suivante : amortissements sur fonds de commerce, matériel et outillage, mobilier, frais d'installation, 52.876 fr. 05 ; réserve immobilière, 33.820 fr. 25 ; réserve légale. 31.306 fr. 70 ; dividende aux actions (9 % brut, soit 45 fr. aux actions anciennes et 35 fr. aux nouvelles), 250.000 fr. ; tantièmes statutaires, 86.965 fr. 55 ; parts de fondateur (18 fr. 75 brut) ; réserve extraordinaire. 100.000 fr. ; fonds de prévoyance, 50.000 fr. ; report à nouveau, 236.713 francs.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a dépassé 9 millions, en augmentation de près de 3 millions sur l'exercice précédent.

Un magasin de vente a été installé à Mostaganem ; la société est en instance de créer d'autres centres d'activité.

M. Robert Peugeot, administrateur sortant, a été réélu.

Établissements J. Vinson
(*La Journée industrielle*, 17 avril 1924)

Alger, 15 avril. — L'assemblée ordinaire qui s'est tenue récemment, au siège social, 17, boulevard Baudin, à Alger, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, présentant un solde bénéficiaire de 1.728.184 fr. 89, compte tenu du report antérieur de 236.742 fr.

Ce solde bénéficiaire a été réparti comme suit : amortissements sur fonds de commerce, matériel et outillage, mobilier et frais d'installation, 74.177 fr. 85 ; réserve légale, 70.863 fr. 25 ; dividende aux actions (10 % brut) 300.000 fr. ; tantièmes statutaires, 233.280 fr. 35 ; parts de fondateur (25 fr. brut), 60.000 fr. ; réserve extraordinaire, 500.000 fr. ; fonds de prévoyance, 100.000 fr. ; réserve immobilière, 50.000 fr. ; amortissements supplémentaires, 69.134 fr. 60. Le reliquat disponible après répartition, soit 270.728 fr. 84, a été reporté à nouveau.

Le chiffre d'affaires de la société a dépassé 15 millions, en augmentation de 6 millions sur l'exercice antérieur. Le nombre de voitures automobiles neuves ou d'occasion vendues s'est élevé à 538 pour l'exercice. Une succursale a été installée à Blida et l'importance de sa clientèle a nécessité son extension en janvier dernier.

En novembre 1923 a été terminé, à Alger, un immeuble que la société a fait construire rue Charras. Le rez-de-chaussée et le sous-sol ont été occupés par les services de la société et les 5 étages ont été loués à bail à la Compagnie du P.-L-M.

La maison Ambrosi et Cie, commanditée par la société, a donné d'excellents résultats au cours du dernier exercice.

M. Reynold Marotzk. administrateur sortant, a été réélu.

Établissements J. Vinson
(*La Journée industrielle*, 3 mars 1925)

Alger, 1^{er} mars. — Cette société a réalisé pour l'exercice clos le 31 décembre 1924 un bénéfice de 1.755.301 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur s'élevant à 270.728 francs.

Ajoutons qu'elle porte actuellement son capital de 3 à 4 millions par l'émission à 60 fr. de 2.000 actions nouvelles de 500 fr. de nominal.

Établissements J. Vinson
(*La Journée industrielle*, 4 mars 1925)

Dans l'information parue hier concernant cette société, une erreur typographique nous a fait dire que le prix d'émission des 2.000 actions nouvelles était de 60 fr.; c'est « 600 fr. » qu'il faut lire.

ÉTABLISSEMENTS J. VINSON
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mai 1926)

Réunis récemment en assemblée générale, les actionnaires de cette société, dont le siège est à Alger, ont approuvé les comptes de 1925 accusant un bénéfice net de 924200, formant avec le report antérieur un solde disponible de 24000400 fr.

Sur ce montant, 400.000 francs ont été portés au compte de prévoyance, 400.000 francs à la réserve extraordinaire, 100.000 francs à la réserve immobilière et 99.913 francs à la réserve légale, Le dividende fixé à 12 % a absorbé 48000 fr., le dividende des parts de fondateur soit 50 francs, 120.000 francs et les tantièmes administratifs 331.639 fr. Il est resté ainsi un reliquat de 255.017 francs qui a été reporté à nouveau, Ces dividendes seront mis en paiement le 15 juin.

ÉTABLISSEMENTS J. VINSON
S.A. frse au capital de 3 MF
Siège social : ALGER, 19-21, bd Baudin.
Registre du commerce : ALGER, n° 3233.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 810-811)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres français, nommés p. 6 ans, propr. de 50 actions.

BORGEAUD (Lucien), 25, r. Henri-Martin, Alger ;
VINSON (Jules), 1, r. Charras, Alger ; v.-pdt ; adm. délégué ;
CHINI (Joseph), 77, bd Bon-Accueil, Alger ;
PEUGEOT (Robert), à Valentigney (Doubs) ;
VIDAL (Barthélémy), à El-Biar ;
MAROTSKI (Reynold), 27, bd Carnot, Alger.

Commissaires aux comptes

CHAVRONDIER (Emmanuel), 4, av. Pasteur, Alger ;
VIDAL (Paul), 10, r. Henri-Martin, Alger.

Capital social. — 3 MF en 6.000 act. de 500 fr. À l'origine, 1,2 MF ; porté à 2 MF en mars 1919 et en avril 1922 au chiffre actuel.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Sur le reliquat : 20 % au conseil. Sur le solde, après prélèvement pour fonds de prévoyance : 2/3 aux act. ; 1/3 aux parts.

Établissements J. Vinson
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1927)

Alger. 12 juin. — L'assemblée ordinaire tenue le 14 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui se soldent par un bénéfice net de 2.541.223 fr., auquel il y a lieu d'ajouter le reliquat des exercices précédents s'élevant à, 255.017 francs.

Le dividende a été fixé à 13 % brut aux actions. Une somme de 113.352 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a réélu M. Vinson administrateur.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a ratifié l'augmentation du capital porté de 4 à 6 millions.

CONSTANTINE
Le garage Vinson
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 31 décembre 1927)



Vue extérieure des Éts Vinson à Constantine

Le commerce de l'automobile prend, dans le département de Constantine, le plus grand et le plus peuplé de la colonie, une extension considérable, due, certes, en grande partie, aux besoins de plus en plus nombreux et impérieux que l'on a à satisfaire, mais aussi aux initiatives intelligemment audacieuses d'hommes d'affaires clairvoyants et d'une compétence éprouvée, comme ceux à l'œuvre de qui nous sommes heureux de pouvoir consacrer dans ce numéro, les quelques lignes qui vont suivre.

Donc, de plus en plus nombreuses, les voitures automobiles circulent sur les routes du grand département voisin.

La maison Vinson, la plus vieille organisation de vente d'automobiles de l'Afrique du Nord, se devait de créer à Constantine une succursale à l'image de celles — au nombre de dix déjà — qu'elle possède à ce jour, tant en Algérie qu'au Maroc, et qui, d'emblée, ont conquis la faveur du public, tant par leur organisation parfaite que par la satisfaction constante qu'en a retiré la clientèle.

La Compagnie foncière érigeait, place Lamoricière, des docks immenses ; M. Vinson comprit tout de suite l'importance de cette situation et le profit qu'il en pourrait tirer ; il loua les locaux pour un temps illimité et dota ainsi d'un seul coup Constantine du plus vaste et du plus beau garage de l'Afrique du Nord.

Cette magnifique construction, devenue familière à tous ceux qui pratiquent l'automobile, s'élève au centre de la ville, à proximité des grandes administrations et du centre des affaires.

C'est une situation, on le voit, réellement privilégiée.

*
* *

Le garage proprement dit a près de 5.000 mètres carrés de surface. L'allée centrale de cet immense hall n'a pas moins de 85 mètres de longueur. On y accède de plain-

piéd de l'avenue du 11-Novembre, par une vaste baie qui permet le passage de trois ou quatre voitures à la fois.

Une heureuse disposition des véhicules permet de sortir n'importe laquelle des trois cents voitures garées dans le local sans avoir à en déranger une autre, d'où économie précieuse de temps et accidents, toujours possibles, évités.

Une vaste salle de lavage installée de façon toute moderne a été étudiée pour qu'on puisse procéder facilement au nettoyage de quatre voitures à la fois.

Un très grand magasin approvisionné de tout ce qui concerne l'automobile et une excellente spécialisation du personnel font que l'automobiliste trouve dans ce magnifique garage tout ce dont il a besoin.

Ceci pour le garage proprement dit.



Vue intérieure du garage

Au sous-sol, également accessible de plain-pied de la rue du 11-Novembre, se trouve l'atelier un peu moins vaste mais aussi bien installé que le garage ; vingt à vingt-cinq voitures y peuvent être aisément en chantier à la fois.

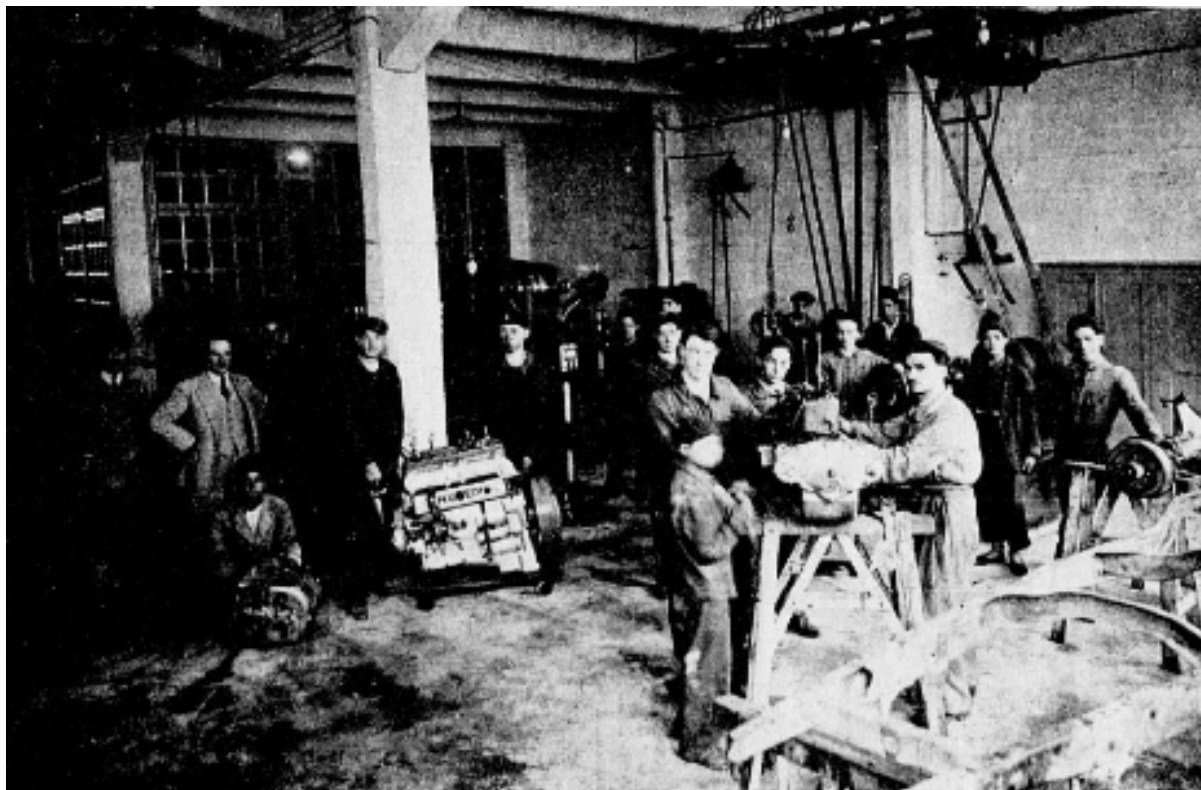
Un pont roulant du dernier modèle passe devant toutes les fosses à réparations. Un outillage perfectionné, commandé électriquement, comprenant toutes les machines-outils employées en mécanique, permet d'effectuer parfaitement et dans un temps restreint n'importe quelle réparation.

Un poste de soudure autogène, un compresseur d'air électrique, un poste à grand rendement pour la recharge des accumulateurs et un service de réparation électrique parfait complètent dignement cette installation.

Nous ne nous étendrons pas sur la vente des automobiles ; la maison Vinson, par les marques qu'elle représente, s'impose suffisamment à la clientèle pour que nous soyons dispensés d'insister.

Son organisation de vente, connue autant en France qu'en Algérie, en Tunisie et au Maroc, est citée dans le monde des affaires autant que dans le grand public, comme un modèle du genre.

En résumé, on peut dire qu'un tel garage et une semblable organisation sont « un tour de force américain » réalisé en France et un tel effort ne peut que stimuler les énergies et encourager notre commerce national.



Un coin de l'atelier

Établissements J. Vinson
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le 31 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1927 qui se soldent par un bénéfice net de 2.102.750 francs.

Le dividende a été fixé à 13 % brut par action. Une somme de 90.611 fr. a été reportée à nouveau.

M. Lucien Borgeaud a été réélu administrateur.

ÉTABLISSEMENTS J. VINSON
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1929)

L'assemblée du 22 juin à Alger a approuvé les comptes de l'exercice 1926, se soldant par un bénéfice de 2.768 896 francs contre 2.102.750 francs en 1927. Les dividendes ont été fixés à 14 francs par action contre 13 francs et à 100 francs par part de fondateur. Ils sont payables depuis le 30 juin. Le montant total distribué, tantièmes compris, ressort à 1.480.998 francs.

La Société a vendu, en 1928, 2.441 voitures neuves et d'occasion, soit 868 de plus qu'en 1927. Le tracteur Vigneron Stock a été mis définitivement au point et commence à être apprécié par la clientèle. Le rendement des installations dans le département

d'Alger a été excellent. En Oranie, diverses modifications ont été apportées dans l'administration des succursales, dont les affaires s'annoncent en sensible progrès. La succursale de Constantine va pouvoir intensifier son activité commerciale, notamment dans la région de Bône. La Société poursuit ses créations de succursales et de garages.

Le capital est actuellement de 6 millions. Les développements envisagés conduiront probablement le conseil à proposer au début de 1930 son augmentation à 10 ou 12 millions.

Établissements J. Vinson
(*La Journée industrielle*, 31 décembre 1929)

Alger. 29 décembre. — Une assemblée extraordinaire. tenue le 21 décembre, a autorisé le conseil à porter le capital de 6 à 12 millions par l'émission, au prix de 200 fr., de 60.000 actions nouvelles catégorie B de 100 fr. de nominal.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce et de l'industrie
(*Journal officiel de la République française*, 15 février 1930, p. 1678)

Officiers

Vinson (*Jules-Florian-Baptiste*), administrateur de sociétés à Alger. Conseiller du commerce extérieur de la France.

A rendu d'importants services à la cause du commerce français en Algérie et à l'étranger. Chevalier du 16 juin 1920.

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 septembre 1931)

ÉTABLISSEMENTS J. VINSON. — Cette Société procède actuellement au rachat des 2.400 parts de fondateur au prix de 250 francs l'une. De ce fait, les titres en question se trouvent rayés de la cote de Marseille depuis le 1^{er} septembre.

ÉTABLISSEMENTS VINSON
(*L'Africain*, 27 octobre 1931)

Rachat des parts de fondateur au prix unitaire de 250 francs.

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 août 1933)

ÉTABLISSEMENTS J. VINSON. — Les comptes de l'exercice 1932 se soldent par un bénéfice net de 1.029.813 francs, semblable au précédent, après amortissements de 1.010.381 francs contre 687.743 francs de créances douteuses. Un dividende de 6 % a été voté par la dernière assemblée, alors que rien n'avait été distribué l'an dernier.

Établissements J. Vinson
(*La Journée industrielle*, 9 septembre 1934)

Alger, 7 septembre. — Les comptes de l'exercice 1933 se sont soldés par un bénéfice de 1.036.000 fr., qui a permis de répartir un dividende de 6 % brut aux actions. En outre, une somme de 500.000 fr. a été portée à la provision pour créances douteuses.

Établissements J. Vinson
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1938)

Les bénéfices de l'exercice 1937 se sont élevés à 2.047 738 fr., en augmentation de 610.419 fr. sur ceux de l'exercice précédent. Ces résultats sont d'autant plus appréciables qu'en France, les ventes totales d'automobiles en 1937 ont été sensiblement inférieures au niveau de 1936. Cependant, l'industrie automobile française, et parmi elle la marque Peugeot, que la Société représente pour l'Afrique du Nord, a fait un effort considérable pour maintenir ses prix de tarif aussi bas que possible, eu égard à la majoration de tous les éléments qui concourent au prix de revient. La présentation de voitures pratiques et économiques a permis à la Société de réaliser un chiffre de ventes encore intéressant, en dépit des taxations sans cesse croissantes qui viennent aggraver les charges de la circulation automobile.

Après d'importants amortissements, le conseil a proposé aux actionnaires de répartir un dividende de 10 % aux actions au lieu de 7 % distribué l'an dernier.

Établissements J. Vinson
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1938)

Alger. — Les comptes de l'exercice 1937 se soldent par un bénéfice de 2.017.738 fr. contre 1.431.319 francs pour l'exercice précédent.

Le conseil proposera de fixer le dividende à 10 % contre 7 % l'an dernier.

OFFRES D'EMPLOI
(*Alger Républicain*, 16 décembre 1945)

TOURNEUR sur métaux première catégorie ou hors catégorie demande.
Etablissements J. VINSON. TIARET. Écrire ou se présenter.
